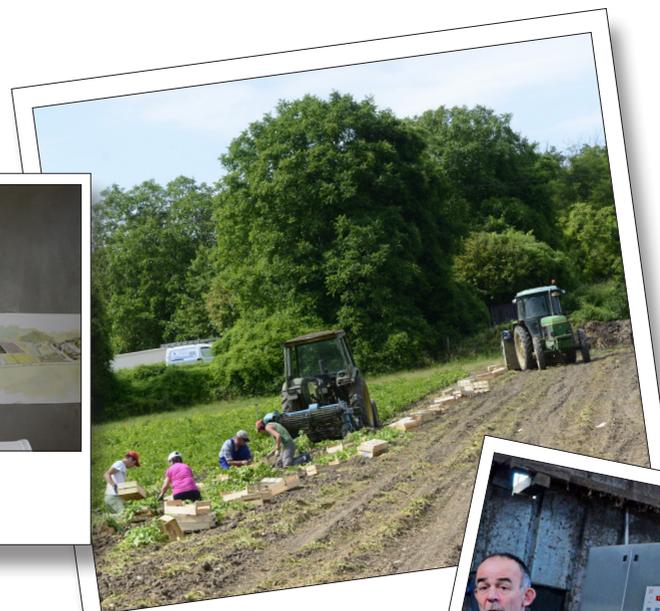
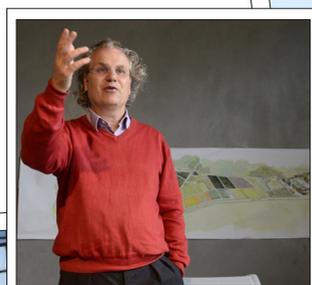


Bilan d'activité

du 08 juillet 2014 au 08 juillet 2015

Angers, le 9 juillet 2015





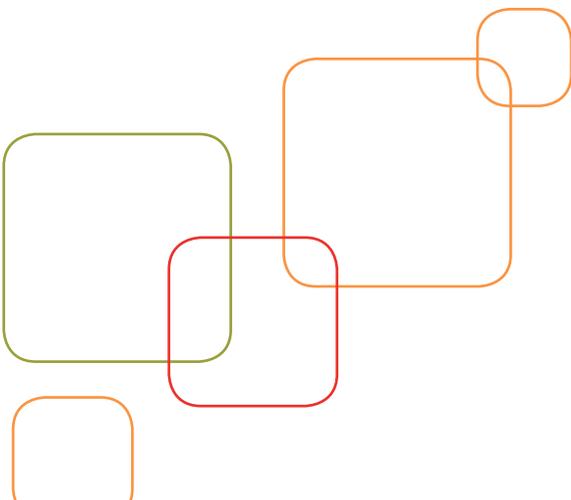
Édito

Terres en Villes a obtenu en 2015 le statut d'Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) décerné par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF). C'est bien sûr une reconnaissance de la qualité des travaux de notre réseau. Mais c'est aussi une ouverture du développement agricole au territoire, plus particulièrement à l'urbain et au périurbain. La mise à l'agenda de la question alimentaire, en France comme dans le monde (Expo Milano), et le développement des initiatives agri-urbaines sont d'autres signaux d'une évolution qui rapproche ville et agriculture, ville et nourriture.

Toutefois, dans un contexte difficile pour les finances publiques, il n'est plus suffisant pour un réseau d'être dans « l'air du temps ». Encore faut-il adapter son fonctionnement à la nouvelle donne et développer ses services pour le bénéfice des membres et de leurs publics. C'est pourquoi nous nous sommes attachés cette année à intensifier la vie du réseau – outils d'interconnaissance, installation de commissions plénières, régionalisation -, à produire une information technique et politique régulière, et à mettre en place des expérimentations impliquant un nombre toujours plus grand d'agglomérations et de métropoles membres.

Mais la force du réseau tient avant tout aux initiatives de ses membres, à leurs innovations et leurs avancées. Pour la prochaine année, nous nous engageons à multiplier les occasions d'échanges entre nous et à organiser les travaux communs pour co-construire les méthodologies et préconisations indispensables. Et nous souhaitons ouvrir largement ces travaux à nos partenaires, conscients que nous sommes que ces sujets complexes doivent faire appel à une vaste intelligence collective.

**Bernard Delaby et Daniel Roguet,
Coprésidents**





Terres en Villes est un lieu de gouvernance original qui associe les élus politiques et les élus socioprofessionnels pour le plus grand bénéfice des agglomérations et de leurs agricultures.

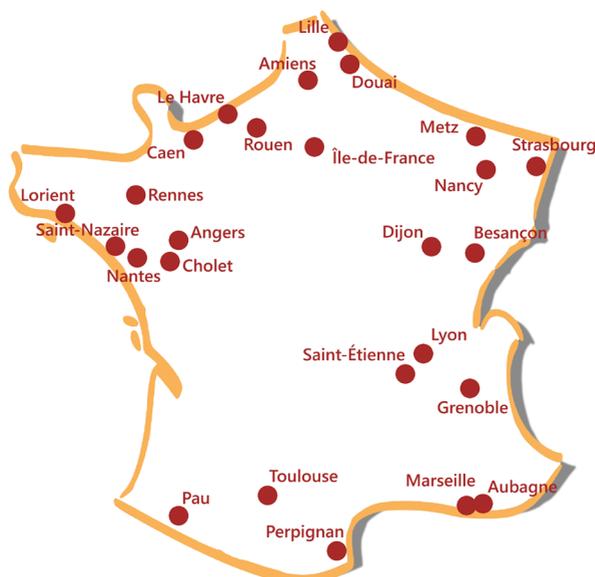
Le réseau poursuit **trois missions** :

1. Echanger les savoir-faire entre membres,
2. Expérimenter en commun,
3. Contribuer au débat sur la Ville et l'Agriculture

... mises en œuvre dans **cinq grands chantiers** :

1. La co-construction des politiques agricoles périurbaines,
2. La protection et mise en valeur des espaces agricoles périurbains
3. L'économie agricole et la gouvernance alimentaire des agglomérations
4. La prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts par la politique européenne,
5. La forêt périurbaine.

Le présent bilan retrace l'activité du réseau depuis la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue le 7 juillet 2014 à Paris au siège de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.



1 - Un réseau à l'écoute de ses membres

Réseau français des acteurs locaux de l'agriculture (péri) urbaine, Terres en Villes a été créé en juin 2000 à Perpignan par les intercommunalités et chambres d'agriculture de six agglomérations pionnières. Au 09 juillet 2015 l'association rassemble une petite trentaine d'agglomérations ou métropoles dont la Région Ile-de-France.

Un réseau attractif ... mais sensible à la crise budgétaire des collectivités

Trois nouvelles agglomérations ont rejoint le réseau (celles de Douai, du Havre et de Rouen) et une quatrième (Artois Comm, l'agglomération de Béthune et Bruay-Artois) le fera vraisemblablement à l'automne. L'adhésion des deux agglomérations du Nord-Pas-de-Calais, deux des trois agglomérations¹ qui ont mis en place le Contrat régional Agriculture et Alimentation Périurbain, CAAP'Agglo, est un bel encouragement pour le réseau puisque Terres en Villes a apporté son appui ces dernières années aux acteurs des CAAP'Agglo.

1 Lille Métropole déjà adhérente est la troisième.

Lille Métropole déjà adhérente est la troisième.



Dans le même temps, comme tous les réseaux nationaux thématiques, Terres en Villes a souffert de la baisse des ressources des collectivités et des chambres consulaires qui ont conduit certaines agglomérations adhérentes, les moins actives dans le réseau, à le quitter. Les deux partenaires des agglomérations de Chambéry et de Toulon ont décidé de ne plus adhérer. La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et Agglopolys, l'intercommunalité de Blois, ont fait de même. Les raisons sont financières (Chambéry et Toulon) mais aussi locales lorsque la collaboration entre l'intercommunalité et la Chambre d'agriculture fonctionne peu (cas de Nancy par exemple) ou lorsque l'agriculture n'est pas une priorité de la nouvelle mandature. Tous ont néanmoins salué la qualité du travail de Terres en Villes.

Cette situation pourrait perdurer tant les difficultés budgétaires de l'Etat et des collectivités sont prégnantes. Elle a conduit le Conseil d'administration à geler la cotisation annuelle et à renoncer à la troisième et dernière tranche de revalorisation des cotisations décidée par l'Assemblée générale de Lille le 6 juillet 2012. Le Conseil a également adapté le fonctionnement du réseau et son animation à cette donne budgétaire qui restreint les déplacements des techniciens voire même ceux des élus. Et il a choisi de développer de nouveaux services aux membres.

Les nouvelles adhésions et la reconnaissance (y compris financière) de la qualité du travail du réseau par l'Etat ont facilité cette adaptation. Et bien entendu, l'ingénierie financière a particulièrement mobilisé cette année le secrétariat technique puisqu'ont été déposés plusieurs projets pluriannuels : le projet Carasso sur la gouvernance alimentaire qui a été accepté par la Fondation, le projet interrégional quadriennal PSDR4 de recherche-action « FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire (FRUGAL) bien parti car classé en catégorie A par le comité scientifique, le projet ONVAR 2015 – 2020 qui a été retenu par le MAAF et, très récemment, trois projets au titre du réseau rural national : le premier consacré au projet alimentaire territorial est coordonné par Terres en Villes avec l'APCA et le réseau est un partenaire actif des deux autres. Enfin un projet PNA sur la logistique alimentaire n'a pas été retenu par le MAAF.



L'hôtel de ville du Havre - Crédit photo SB/TEV

Les valeurs du réseau, la Charte Terres en Villes

Signée en juillet 2008 à Besançon, la Charte Terres en Villes décline les valeurs du réseau et engage les membres à mettre en œuvre une démarche partagée de co-construction de la politique agricole périurbaine d'agglomération.

Les signatures locales de la Charte sont des moments fondateurs pour les acteurs du territoire comme pour la vie du réseau. 12 agglomérations membres l'ont déjà signée.

Début 2015, les acteurs de l'agglomération de Douai ont procédé à la treizième signature en présence de Daniel Roguet, coprésident et de Jean-Louis Robillard, vice-président à l'agriculture de la région Nord-Pas de Calais. Les agglomérations du Havre et de Metz aimeraient faire de même au second semestre 2015.



Signature à Douai le 03 février 2015 - © SB/TEV

Terres en Villes assure la vie de la Charte par l'approfondissement régulier des six étapes de la démarche : ces dernières années, c'est la sixième étape, l'évaluation, qui mobilisait les membres. Dernièrement la Commission 1 «Co-construction des politiques agricoles périurbaines» a souhaité encore mieux faire vivre cette charte. Elle a proposé au conseil d'administration qui l'a accepté, d'initier la réécriture de la Charte pour mieux prendre en compte les dernières évolutions : mise à l'agenda de la question alimentaire, développement de l'agriculture urbaine, affirmation du pouvoir d'agglomération... Pour ce faire, les administrateurs privilégieront les échanges entre membres qui permettent de capitaliser les expériences des uns et des autres à la manière de ce qui avait été fait en 2006 et 2007 lors de son élaboration initiale (organisation de journées nationales avec ateliers). L'Assemblée Générale du 09 juillet 2015 précisera ces modalités et l'agenda.

Le développement des services aux membres

Lors du conseil du 13 mars 2015, les administrateurs ont décidé de renforcer les services aux membres :

- En améliorant l'interconnaissance par la diffusion à Angers lors des prochaines journées annuelles, d'un trombinoscope du réseau et par l'élaboration en fin d'année d'un recueil des expériences phares des membres,
- En développant et diffusant régulièrement une information technique : outre la production dorénavant régulière de la Newsletter, Terres en Villes diffusera InfoTech TEV qui fera le point sur les dispositions législatives, les innovations méthodologiques et toutes infos utiles à l'activité quotidienne des membres. La première diffusion a eu lieu il y a quelques jours.

Le réseau valorisera de manière plus réactive les expériences de ses membres en produisant des fiches d'expériences régulières et en mettant à disposition les nombreuses références acquises à l'occasion des appuis techniques et autres études. De premières fiches sur le renouvellement des zones maraîchères et horticoles ont ainsi été produites pour les journées annuelles d'Angers.

- En rapprochant l'activité du réseau de ses membres par la mise en place d'une organisation régionale avec des réunions régulières : la première réunion, celle du Grand

Ouest, a eu lieu à Nantes le 8 juin.

- En octroyant à chaque agglomération et à la demande, une journée de technicien du réseau par an pour un appui technique.
- En rendant plus visible l'activité de Terres en Villes sur le terrain : plusieurs pistes ont été ouvertes visant à faire valoir sur leur territoire la participation des intercommunalités et des chambres d'agriculture au réseau.
- En favorisant les travaux des commissions plénières et en ouvrant plus largement aux membres, les travaux du conseil d'administration,
- En développant l'activité politique du réseau : l'audition du réseau par la mission parlementaire sur les circuits courts et sa reconnaissance par le Ministère de l'Agriculture comme organisme national à vocation agricole et rural (ONVAR) ont montré que le réseau avait acquis une solide renommée.

Un interlocuteur recherché

La généralisation de la question agricole (péri)urbaine et la mise à l'agenda politique des questions alimentaires ont multiplié les demandes d'intervention pour des conférences, séminaires ou colloques ainsi que les demandes de renseignements et les sollicitations de journalistes.

Ce sont des occasions stratégiques pour faire valoir les enjeux de l'agriculture périurbaine, les expériences des membres, l'expertise du réseau et ses propositions politiques. C'est aussi une activité attendue pour un réseau membre du réseau rural national.

Ne pouvant répondre à toutes les sollicitations, Terres en Villes choisit ses interventions en fonction des priorités définies par le Conseil d'administration. Le réseau privilégie les interventions auprès des agglomérations,



Préparation du laboratoire Rhône-Alpes au Palazzo delle Stelline à Milan - © SB/TEV

des régions, des grands partenaires nationaux, de la recherche et lors d'événements internationaux (Expo Milano en 2015). Les sollicitations des membres et des principaux partenaires sont la première des priorités. Le réseau privilégie également deux autres critères : la cohérence de l'intervention sollicitée avec les priorités de son programme annuel d'actions, et, la prise en charge systématique des frais de déplacement, voire d'un coût de journée pour les demandes s'apparentant à de la formation action.

En cette année de nouvelle mandature, les interventions du réseau ont porté sur ses trois grandes thématiques :

- la politique agricole (périurbaine) à Bagnoles de l'Orne (AC3A), Nice (Agence d'urbanisme et Département) et à Rennes (Académie d'agriculture),
- la protection et la mise en valeur concertée des espaces agricoles (péri)urbains à Milan (Région Rhône-Alpes), Nantes (Université) et Narbonne (Etat/recherche),
- la gouvernance alimentaire à Cerisy (Centre culturel international), Le Havre (Forum de l'économie positive), Lille (Forum alimentaire régional), Lyon (pôle métropolitain, Région Rhône-Alpes), Nantes (Nantes Métropole et chambre d'agriculture), Poitiers (Université), Rennes (Ecole de la Santé) et Turin (Ambassade de France).



Bagnoles-de-l'Orne - © SB/TEV

Les demandes proviennent également du monde agricole. L'Assemblée des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique (AC3A) a demandé à Terres en villes de participer à une table ronde de son assemblée générale annuelle. A cela s'ajoutent les présentations faites par Daniel Roguet et dernièrement Christian Morel auprès des instances professionnelles.



Départ du tram à Lyon Part-Dieu - © SB/TEV

Certaines métropoles ont décidé de mettre à profit la nouvelle mandature pour approfondir leur politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation. C'est le cas de la métropole de Lyon qui récupère les compétences de l'ancien conseil général du Rhône, et de son pôle métropolitain. Ce dernier a sollicité le secrétaire technique pour présenter les enjeux de l'approvisionnement local de la restauration collective et animer les tables rondes.



La promenade des Paillons à Nice - © SB/TEV

Une partie des demandes émanent de partenaires extérieurs. A Nice, c'est l'agence d'urbanisme qui a sollicité Terres en Villes pour son atelier Nature en Ville. Ce fut l'occasion de sensibiliser de nouveaux élus et acteurs locaux aux enjeux d'une action publique en faveur de l'agriculture (péri)urbaine.

Les sollicitations nombreuses (4 en 2015) pour Expo Milano sont un bon indice de la reconnaissance des travaux du réseau et de sa notoriété. C'est aussi un résultat positif de la collaboration entre le réseau et la recherche qui crédibilise l'action de Terres en Villes.



Milan (Italie) - Entrée d'ExpoMilano - © SB/TEV

Terres en Villes cherche à diversifier ses intervenants : interventions de Daniel Roguet, Christian Morel, Jean Marly, Terre et Cité en juin 2015 au colloque Ademe, Lillian Vargas en septembre prochain au Salon de l'élevage à Clermont-Ferrand.

Le réseau est également un lieu ressource qui oriente les organisateurs de colloques ou de forum vers les territoires membres les plus pertinents sur la thématique, ou qui propose à tel ou tel membre d'intervenir dans un événement qu'il co-organise comme le forum alimentaire de Lille (interventions de Lorient Agglomération, Terre et Cité et de la ville de Lyon).

Cette activité est consommatrice de temps de travail mais elle est stratégique car elle oblige à capitaliser les données, à formaliser les idées et les analyses, et, à enrichir le discours politique et l'expertise technique du réseau. Elle a aussi l'avantage de nouer des contacts réguliers avec les membres, partenaires et financeurs.

Les productions de l'année

Ce ne fut pas l'année la plus productive en matière d'études, d'appuis techniques et de recherche puisque la priorité était d'adapter le fonctionnement du réseau et de trouver des moyens pour financer l'activité des



Intervention de Daniel Roguet, Coprésident - © SB/TEV

prochaines années. De plus, le budget a été équilibré en 2014 en réduisant les frais de personnel : la chargée de mission partie en mai n'a été remplacée qu'en octobre par Carole BARTHÈS, ingénieur agronome en contrat de professionnalisation à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble.

Néanmoins, la production a été fort honorable :

Communication :

- 3 newsletters
- Numéro 0 d'InfoTech TEV

Chantier 1 – Co-construction des politiques agricoles périurbaines

- Actes du séminaire de juillet 2014 à l'APCA
- 3 dossiers thématiques dans le cadre de l'opération partenariale CAAP/Agglo du Nord-Pas de Calais
- Un digest d'évaluation du dispositif des CAAP/Agglo
- Rapport et fiches sur les opportunités et les nouveaux outils de développement des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération apportés par les Lois ALUR, LAAF, MAPAM, Notre et la nouvelle programmation européenne en cours de rédaction par Clément Magro, stagiaire de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Chantier 2 – Protection et mise en valeur concertée des espaces agricoles (péri)urbains

- InfoTech TEV sur la prise en compte de l'agriculture dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des PLUI
- Actes du séminaire FAFU de Genève sur les modèles économiques des projets publics agri-urbains du 13 décembre 2013 (FAFU)
- Rapport en cours de rédaction de Jonathan Charles, paysagiste et stagiaire d'AgroCampusOuest Rennes sur l'approche paysagère dans les projets publics de mise en valeur des espaces agricoles (péri)urbains (FAFU)
- Fiches d'expériences sur le renouvellement ou la création de zones maraîchères (FAFU)
- Fiches d'expériences sur les PAEN (FAFU)
- Communication de Serge Bonnefoy au colloque de Narbonne sur la typologie des projets publics de mise en valeur des espaces agricoles périurbains
- Ouvrage final FAFU en cours de rédaction horizon 2016
- Productions de Carole Barthès non encore diffusées dans le cadre de sa formation, sur l'agri-urbanisme et la concertation dans la planification
- Communication (PowerPoint) sur l'historique de la protection des espaces agricoles périurbains en France et rapport dans le cadre du projet Interreg IV Espace Alpin Rurbance pour le compte de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble et l'agglomération grenobloise.
- Intervention formation (PowerPoint) sur les SCoT et les projets publics de mise en valeur des espaces agricoles (péri)urbains pour le réseau Résolia et le CAUE 91.
- Article de Serge Bonnefoy pour le numéro de Sol et Civilisation consacré à Urbain/Rural

Chantier 3 – Economie agricole et gouvernance alimentaire d'agglomération

- Production finale du projet Cas Dar Gamai piloté par l'AP-CA
- Rapport d'évaluation de l'opération en faveur de la restauration collective de Lille Métropole
- États zéro de la gouvernance alimentaire des agglomérations de rang 1 du projet Carasso, Lille, Lorient et Grenoble/Pays Voironnais, et rapport final en cours de rédaction réalisés par Marie-Alice Martinat, stagiaire ISARA

- Contribution Terres en Villes pour l'audition de la Mission parlementaire sur la relocalisation
- À noter aussi un article de recherche co-écrit par Serge Bonnefoy et Caroline Brand dans la revue GéoCarrefour intitulé «*Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire*»

Les commandes ont émané de 4 sources : l'auto-commande du réseau, les commandes de certains membres ou partenaires des membres, les autres collectivités comme la région Nord-Pas-de-Calais, et l'Etat (mission parlementaire ou interministérielle...)

Entre membres

Il est impossible de dresser un panorama de tous les échanges bilatéraux entre membres, leur connaissance étant insuffisante. C'est un des principaux intérêts du réseau.

Si l'implication des acteurs des projets agriurbains franciliens s'est encore renforcée et élargie, la nouveauté de l'année réside surtout dans la mise en place d'une organisation régionale du réseau qui a été initiée le 8 juin dans le grand Ouest. Les élus et techniciens des 7 agglomérations membres (Angers, Caen, Cholet, Lorient, Nantes, Rennes et Saint-Nazaire) et le secrétaire technique se sont réunis pour faire un point sur les politiques et actions locales et régionales, mais surtout pour définir les modalités d'un travail régional Terres en Villes qui approfondirait et enrichirait les travaux nationaux. L'idée est d'approfondir les questions politiques communes comme l'articulation entre politiques d'agglomération et politiques de région.



Christel Stachetti, animatrice du Triangle Vert - © SB/TEV

Par ailleurs, beaucoup d'agglomérations font appel aux uns et aux autres pour venir témoigner de leurs expériences dans leur propre territoire. Ce fut le cas le 25 juin pour la journée alimentaire de Nantes Métropole.

Avec les membres associés et grands partenaires

Cette année, le partenariat avec le monde agricole s'est considérablement renforcé comme en témoignent le développement des échanges entre Terres en Villes et l'APCA, le soutien de cette dernière pour l'obtention du statut d'ONVAR et le dépôt en juin dernier de projets communs auprès du réseau rural français.

L'obtention du statut d'ONVAR intègre Terres en Villes dans la communauté des ONVAR, fortement élargie à la faveur du dernier appel à projet. Ceci conduit Terres en Villes à ne pas se contenter du seul soutien financier apporté par le Ministère et à s'approprier ce nouveau statut qui permet de participer avec les autres ONVAR aux réflexions sur les orientations agricoles nationales et à intégrer, si l'organisme le souhaite, les Commissions Départementales de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. Il devrait aussi favoriser le travail commun avec les autres réseaux nationaux ONVAR. C'est dire qu'il participera à structurer l'activité politique et technique du réseau.

Les relations avec le Ministère de l'Agriculture se sont également renforcées en 2014/2015. Ce sera encore plus manifeste si les projets déposés auprès du réseau rural national sont retenus.

Le dépôt de ces derniers projets a été l'occasion de réactiver le partenariat avec l'Assemblée des Communautés de France ainsi qu'avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme. Par souci de bien prendre la mesure de l'évolution actuelle des intercommunalités d'agglomération, il sera indispensable d'approfondir la prochaine année, les relations avec les grands réseaux nationaux de collectivités d'autant plus que la réécriture de la Charte conduira à échanger plus à fond avec l'ADCF qui est signataire de cette Charte au même titre que l'APCA.

Par ailleurs, les partenariats traditionnels de Terres en Villes (AURAN, Cerema, bergerie nationale de Rambouillet au titre d'animateur du réseau périurbain francilien, IAU, nombreux organismes recherche, Purple et autres partenaires européens...) sont toujours un de ses points forts. Ils évoluent au gré des priorités thématiques des uns et des autres et des évolutions des partenaires (cf. Certu/Cerema ou l'IAU).

Une implication plus forte dans le débat national

Après avoir été associé l'année précédente aux réunions de concertation sur la Loi Urbanisme et Logement et intégré au groupe de travail du Ministère de l'Agriculture sur la restauration collective, Terres en Villes a été cette année auditionné par la Mission d'information parlementaire sur la relocalisation des filières agricoles et alimentaires ainsi que par la Mission interministérielle sur une stratégie de gestion durable des sols. Le statut d'Onvar et le redémarrage des travaux du réseau rural français devrait accroître les demandes.

Les travaux des commissions plénières et le questionnement de leurs membres (procédure expérimentée pour le "noyau dur" de la Commission 3 à l'occasion de la demande de la Mission parlementaire) sont impératifs pour mieux répondre aux sollicitations et porter des propositions suffisamment construites.

Le pilotage politique : donner la parole aux membres

C'est une des principales avancées de l'année : le 13 mars ont été installées les commissions plénières et tenu le même jour un Conseil d'Administration, ouvert aux membres des commissions.

Une deuxième série de réunions a eu lieu le 4 juin. Elle a confirmé la plus grande implication des membres dans le fonctionnement du réseau. Ces commissions ont un triple rôle :

- Elles proposent au Conseil d'administration les orientations prioritaires dans leur champ thématique et le programme d'actions annuelles qu'elles évaluent,
- Elles pilotent les principaux projets quitte à s'ouvrir à d'autres partenaires en tant que de besoin,

- Elles préparent les contributions politiques du réseau qui seront ensuite examinées, amendées et validées par le Conseil.

L'installation de l'organisation régionale mentionnée ci-dessus a complété ce dispositif. Par contre, le groupe de travail institutionnel n'a pas encore été réuni.

Un secrétariat technique en mouvement

Suite au départ d'Adélie Chenot en mai 2014, le poste de chargée de mission a été confié en octobre 2015 à Carole Barthès, ingénieur agronome dans le cadre de son contrat de professionnalisation auprès de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble. Elle travaille à 80% et participe une semaine par mois à une formation à l'IUG. En conséquence, le secrétariat technique est passé de 2,5 ETP à 2,1 ETP².

C'est notoirement insuffisant au regard des besoins (développement de nouveaux services) et du développement de l'activité (cf. projets pluriannuels déposés). On a donc décidé de renforcer l'équipe en créant un deuxième poste de chargé de mission en CDD pour faire face au surcroît d'activité. Ce sera fait le 1er octobre 2015.

Trois stagiaires ont complété l'équipe en 2015 : Marie-Alice Martinat, stagiaire Isara (Lyon), Jonathan Charles, paysagiste et stagiaire AgroCampus Ouest (Rennes) et Clément Magro, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

On n'oubliera pas non plus l'apport des bénévoles (particulièrement cette année, de Maurice Bonnard, Alain Dassonville et Jean Marly) et des techniciens des institutions membres sans qui l'activité du réseau ne pourrait être ce qu'elle est.



Jean Marly, lors du séminaire annuel 2014 - © SB/TEV

² En plus de Carole Barthès, le secrétariat technique comprend Serge Bonnefoy, secrétaire technique à temps plein et Nathalie Germain, gestionnaire à mi-temps

2 - L'activité des grands chantiers

Chantier 1 - La co-construction des politiques agricoles (péri)urbaines

Le chantier est copiloté par Catherine Ribes, conseillère régionale de l'Ile-de-France, et Paul Charriau, membre du bureau de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique. La commission du 4 juin a proposé les orientations suivantes au Conseil d'administration qui les a validées :

Priorité 1 : trois actions

- Réécrire la Charte Terres en Villes de 2015 à 2016 en s'appuyant sur une mise à jour des politiques agricoles périurbaines des agglomérations membres et sur l'organisation de deux journées nationales privilégiant les échanges entre membres, type journée du Mars 2006. Une première mouture de la Charte serait alors discutée en commission et proposée au Conseil d'administration avant son examen en Assemblée Générale, les modalités de signature et de vie de la Charte seront également précisées.
- Étudier l'articulation des politiques d'agglomération avec celle des Régions qui est stratégique pour la nouvelle mandature,
- Organiser Terres en Villes comme un lieu ressources : on devrait notamment y trouver une évaluation des guides méthodologiques existants, un annuaire des intervenants pour les colloques et des consultants en agriculture périurbaine

Priorité 2 : digest de sensibilisation des élus aux aménités agricoles/rurales

Durant l'année écoulée, deux grandes opérations, ont été conduites :

L'étude des opportunités et outils offerts par les nouvelles lois (Loi Alur, LAAF, Loi Mapam, Loi Notre et Loi biodiversité) et la nouvelle programmation européenne pour développer les politiques agricole et alimentaire d'agglomération a été mise en chantier à la suite du séminaire annuel du 7 juillet à Paris (APCA). Elle est conduite par Clément Magro, stagiaire de



Angers, 9 & 10 juillet 2015

l'IEP Grenoble. De premiers résultats ont été présentés aux commissions du 4 juin et sont actuellement diffusés via le numéro zéro d'InfoTech TEV. Plusieurs fiches thématiques utiles à la décision seront produites en juillet. Ce travail s'est particulièrement intéressé au renforcement de la lutte contre l'étalement urbain (création des CD PENAF, dispositions Loi Alur), à la mise en place d'une politique de compensation agricole, au projet alimentaire territorial ainsi qu'au renforcement du pouvoir d'agglomération et de région. Il a été complété par l'enquête de Carole Barthès sur la compétence Agriculture dans les métropoles du réseau (cf. InfoTech TEV n°0).

L'opération partenariale avec la Région Nord-Pas-de-Calais sur la contractualisation agricole et alimentaire d'agglomération entre Région et Intercommunalités a été la deuxième grande opération du chantier en 2014/2015. C'était une année d'évaluation du dispositif CAAP'Agglo : cette évaluation réalisée par Terres en Villes qui a enquêté les principaux partenaires des 3 CAAP'Agglo (Lille Métropole, Communauté d'Agglomération du Douaisis et Artois Comm), a été présentée lors du Forum régional « Alimentation et Territoire » du 12 mai. La Région, la chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais, les 3 agglomérations et Terres en Villes par la voix de Daniel Roguet ont réaffirmé leur attachement au CAAP'Agglo et souhaité sa pérennisation pour la prochaine mandature régionale.

Deux journées du réseau des CAAP'Agglo ont été également organisées par Terres en Villes au deuxième semestre 2014 : la première a été consacrée à l'installation agricole, la seconde a porté sur la gouvernance alimentaire. En 2015, outre le Forum, ont été prévues pour le deuxième semestre, deux autres journées du réseau et un voyage d'études dans le Grand Ouest.

Enfin, Terres en Villes devrait apporter au second semestre un **appui à la Métropole Européenne Lilloise** et à ses partenaires pour mieux formaliser la politique agricole de l'agglomération, voire aussi à **Lorient Agglomération** pour évaluer sa charte agricole si la proposition du réseau est retenue.

Plein cadre sur le CAAP'AGGLO

Le Nord Pas de Calais est une des principales régions urbaines et périurbaines françaises : quatre millions d'habitants vivent sur 12 414 kilomètres carrés. Le densité moyenne est presque trois fois plus élevée que la moyenne française et 80% des habitants sont citadins. Une grande partie des 13 000 implantations agricoles régionales (Région 2014) sont donc confrontées au développement urbain et périurbain, en subissant les contraintes mais aussi en saisissant parfois les enjeux et opportunités.

Le contrat a conduit la Région à vingt-quatre 2005 en faveur des enjeux agricoles périurbains en adhérent au réseau européen des Régions agricoles (RURÉ) (Région Nord-Pas-de-Calais) depuis en 2007 à mettre en place un partenariat durable avec Terres en Villes, réseau français des acteurs locaux de l'agriculture périurbaine.

Par ailleurs, dès le début des années 2000, trois agglomérations du Nord-Pas-de-Calais, la communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), la communauté urbaine de Lille (aujourd'hui Métropole Européenne de Lille, MEL) et la communauté d'agglomération de l'Artois (Artois Comm), se sont saisi des problématiques agricoles pour mettre en œuvre leurs premières actions.

Ainsi, lorsque la Région a initié l'opération de développement « Gouvernance alimentaire » en 2010, dans le cadre de sa démarche de transition écologique et sociale et en faveur d'un nouveau modèle de développement plus durable et résilient, le terrain était prêt pour expérimenter une contractualisation agricole et alimentaire originale, le CAAP'Agglo Les Contrats Alimentation et Agriculture Pérennitaire (CAAP'Agglo) sont donc 5 actions de l'opération Gouvernance alimentaire.

1 - Un dispositif co-construit

Avec les CAAP'Agglo, la Région Nord Pas de Calais a souhaité soutenir les projets des agglomérations en faveur de l'agriculture périurbaine et de l'alimentation durable qui cherchent par la possibilité d'élaborer le dispositif Pays. Elle a également voulu aider la mise en place d'une gouvernance partenariale locale durable et améliorer l'appartenance régionale en la mettant au service des territoires.

Le dispositif CAAP'Agglo

En 2011 et 2012, la Région, les trois intercommunalités et Terres en Villes ont co-construit le dispositif CAAP'Agglo en s'appuyant sur les diagnostics des agglomérations concernées, l'analyse de dispositifs régionaux existants (notamment le Plan Stratégique Agricole et de Développement Durable Rôles-Agri) et la typologie des politiques agricoles périurbaines des agglomérations Terres en Villes.

UN DISPOSITIF FACILITE L'ENTRÉE DES ACTEURS LOCAUX

Le Digest « Plein cadre sur le CAAP'AGGLO » rappelle comment a été construit le dispositif de contractualisation qui prend en compte les objectifs de la région, les projets des territoires et les principaux apports des contractualisations d'autres régions. Chaque CAAP'Agglo doit protéger le foncier agricole, s'intéresser à l'alimentation, être innovant et installer une gouvernance multi-acteurs.

Le Digest présente également les actions déjà mises en place dans les trois agglomérations (le CAAP'Agglo de la CAD a été signé le premier, celui d'Artois Comm le dernier) et souligne les particularités de chaque démarche rendues possibles par l'élasticité du dispositif.

Enfin, l'évaluation montre que l'action en faveur de l'alimentation (au-delà de l'approvisionnement de la restauration collective et de circuits courts) intervient dans un second temps, lorsque l'action en faveur de l'agriculture a été suffisamment consolidée.



Chantier 2 - La protection et la mise en valeur concertée des espaces agricoles (péri)urbains

Le chantier est copiloté par Jean-Claude Lemasson, vice-président à l'agriculture de Nantes Métropole, et Bernard Baudin de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. La commission du 4 juin a proposé de relancer ce chantier en 2015/2016 en retenant les orientations prioritaires suivantes validées par le Conseil d'administration :

- Lancement d'une opération AgriPLUI comparable à AgriSCoT, sur la prise en compte de l'agriculture dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) en partenariat avec le Cerema. La question des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des indices de zones A et N seront à étudier particulièrement.
- Travail sur la compensation agricole et veille sur la rédaction du décret,
- Définition des modalités de participation de Terres en Villes aux CDPENAF,
- Production des livrables de la recherche action FAFU, notamment les fiches d'expériences et l'ouvrage final.

L'activité du chantier en 2014/2015 a été moins importante que celle de l'année passée. En effet, l'opération SCoT rural est arrivée à terme (la suspension des travaux du réseau rural français au second semestre n'a pas permis de bien diffuser les résultats pourtant fort intéressants) et l'on est entré dans la phase de production des livrables de la recherche action FAFU. Il est vrai que les travaux du chantier 3 ont mobilisé la majorité du temps de travail du secrétariat technique.

La première opération a porté sur l'**étude des nouvelles dispositions légales** à la fois dans le cadre du travail de Clément Magro déjà mentionné et celui de Carole Barthès (OAP notamment).

L'opération la plus importante a été la poursuite de la **recherche action FAFU**. Un séminaire interne au collectif en 2014 a été consacré à l'ouvrage final et à l'hybridation des expertises mobilisées en matière d'agri-urbanisme (étude du cas nantais). Et les autres travaux ont porté sur

l'approfondissement de l'analyse des projets publics de mise en valeur des espaces agricoles périurbains : approfondissement francilien, typologie des projets publics, approche paysagère dans les projets publics.

La production des fiches d'expériences pour le séminaire annuel dédié à l'avenir des filières horticoles et maraîchères apporte aux membres et partenaires une information précieuse et donne une plus grande visibilité à la recherche-action. Ces travaux ont conduit l'institut technique horticole (Astredhor) et Plante et Cité à proposer à Terres en Villes d'intégrer **le projet sur l'agriculture urbaine** déposé dans le cadre de l'appel à proposition du réseau rural français. Si le projet est retenu Terres en Villes aura en charge avec ses deux partenaires, la caractérisation des formes de gouvernance des initiatives d'agriculture urbaine, et, plus spécifiquement l'articulation entre les projets spatiaux agri-urbains et les politiques agricoles d'agglomération. Ce sera une autre manière d'élargir la thématique agri-urbaine tout en continuant à approfondir l'opération FAFU.

Terres en Villes doit toutefois faire face au désengagement du Cerema sur cette thématique qui n'a pas été jugée prioritaire par ses organismes de tutelle. C'est pourquoi on retrouve le projet de guide « conduire un projet de mise en valeur des espaces agricoles périurbains » et ce qui concerne l'approfondissement de la planification alimentaire dans les projets déposés au titre du chantier 3 (PSDR 4 Frugal, projet RRF).

Une troisième opération, **l'appui à l'Institut d'urbanisme de Grenoble pour le projet Interreg IVB Espace alpin Rurbance** s'est terminée en 2015 : elle a consisté à apporter une expertise en matière de gestion des espaces agricoles de montagne et de relations Urbain/Rural.

Enfin en 2014, Terres en Villes a co-organisé trois journées



de **formation** (2 journées Résolia, une journée CAUE 91) sur les SCoT et les projets publics de mise en valeur des espaces agricoles périurbains.

Chantier 3 – Economie agricole et gouvernance alimentaire des agglomérations

Le chantier est copiloté par Rémy Guyot, vice-président à l'agriculture de Saint-Etienne Métropole, et Christian Morel, vice-président de la Chambre d'agriculture du Doubs et du territoire de Belfort.

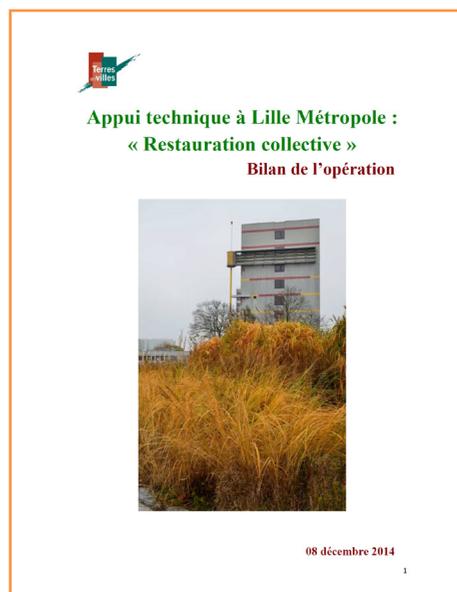
La commission du 4 juin a considéré que les travaux sur la gouvernance alimentaire d'agglomération et le projet alimentaire territorial (PAT) étaient prioritaires. Le conseil d'administration a validé cette proposition. Il a aussi fait sienne la proposition de la commission de demander que le projet alimentaire territorial créé par la LAAF fasse l'objet d'un décret pour donner plus de poids et de reconnaissance au PAT. Et il a validé l'idée d'organiser comme Terres en Villes s'y était engagé, les deuxièmes rencontres « Relier politique agricole et politique alimentaire dans les agglomérations et métropoles françaises » en fin d'année sous réserve de faciliter les échanges entre membres et partenaires dans des ateliers.

Après une année 2013/2014 consacrée à la mise à niveau de la connaissance sur les enjeux alimentaires, sur les actions alimentaires des agglomérations et sur les manières de relier politique agricole et politique alimentaire, l'année 2014/2014 a été occupée à réunir les conditions d'un travail en profondeur pour doter les membres et leurs partenaires des outils méthodologiques nécessaires à la co-construction d'un système alimentaire territorial durable.



fondation
daniel & nina carasso

sous l'égide de la fondation de france



La première opération, **l'appui à Lille Métropole pour évaluer son action en faveur de la restauration collective**, a été terminée en décembre 2014 par la présentation du bilan et l'explicitation des scénarios d'évolution proposés.

La deuxième opération a été le lancement du **projet «Co-construire une démarche de mise en œuvre et de gouvernance d'un système alimentaire durable des agglomérations et métropoles françaises» (2015 – 2017)** financé par la Fondation Carasso qui a pour objectif de faire travailler ensemble les acteurs des agglomérations les plus avancées sur la thématique avec les acteurs des agglomérations désireuses de se doter d'une politique alimentaire, et avec les experts du secrétariat technique de Terres en Villes qui s'appuient sur un comité scientifique.

L'objectif du projet est de définir à partir des expériences des uns et des besoins des autres, une première démarche et ses outils méthodologiques. Ce projet sera aussi l'occasion d'apporter des journées de techniciens de Terres en Villes aux acteurs des agglomérations de rang 1 pour les aider à aller plus loin dans leur politique alimentaire. Les états zéro des agglomérations de rang 1 (Lille, Lorient et Pays Voironnais/Grenoble) ont été réalisés par Marie-Alice Martinat, stagiaire ISARA. Les états zéro des agglomérations de rang 2³ devraient suivre au second semestre ainsi que les premières réunions de groupes lo-

³ Le retard pris est dû à la maladie de la stagiaire Supagro qui a dû au bout de deux mois renoncer à son stage auprès de Terres en Villes.

caux (rang 1) qui seront communs avec le groupe local du PSDR Frugal, et un atelier commun rang 1/rang 2.

La troisième opération **le projet de recherche-action interrégional PSDR4 Frugal (FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire – 2015 à 2019)**, a pour

but d'accroître la connaissance scientifique nécessaire à la conduite de ces politiques globales qui intéressent des domaines très variés : flux économiques, partage de la valeur ajoutée, logistique, partenariat public/privé, gouvernance et initiatives citoyennes, formes agri-urbaines, évolution des systèmes d'exploitation, système alimentaire métropolitain, durabilité, articulation des politiques publiques, ...

Le projet déposé en mars 2015 a été construit entre chercheurs et acteurs de Rhône-Alpes et du Grand Ouest⁴. Terres en Villes est l'acteur référent. Neuf agglomérations seront étudiées dont 7 agglomérations membres de Terres en Villes (Angers, Caen, Grenoble, Lorient, Lyon, Nantes, Rennes).

Une production importante de livrables (outils d'acculturation, outil d'information, outils méthodologiques, outils de sensibilisation et d'aide à la décision, formation et appui, livrables scientifiques) est prévue chemin faisant et en quatrième année. Certains seront communs avec le projet financé par la Fondation Carasso et le projet déposé auprès du réseau rural français s'il est retenu. En tout cas, ils ne devront jamais être redondants.

Le projet a été classé A par le comité scientifique qui « encourage vivement sa mise en œuvre ». Il devrait vraisemblablement être retenu par les financeurs régionaux. Le séminaire de lancement aura lieu à Lyon au deuxième semestre.

La quatrième opération est celle du **projet ONVAR 2015 – 2020**, retenu par le Ministère de l'Agriculture. Il a valu à Terres en Villes d'obtenir le statut d'Onvar. Comme tous les projets financés par le CasDar, l'action est au bénéfice des agriculteurs. Elle consiste à évaluer et renouveler les

⁴ La Région Nord-Pas de Calais dont chercheurs et acteurs souhaitaient participer à Frugal, n'a finalement pas rejoint le dispositif PSDR 4.



modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole dans l'élaboration de projets alimentaires territoriaux promouvant l'agro-écologie. Conduite en partenariat avec l'APCA et les chambres d'agriculture, cette action est également liée à la gouvernance alimentaire territoriale.



La cinquième opération, **le projet de mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) « Réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé (Rn PAT) »** a été déposé le 19 juin dans le cadre de l'appel à participation du réseau rural français.

Fortement encouragé à jouer un rôle de chef de file sur la thématique de la gouvernance alimentaire territoriale, Terres en Villes s'est associé avec l'APCA, plusieurs universités spécialisées dans la question rurale, l'ADCF et la FNAU pour proposer cette opération axée sur la mise en œuvre du projet alimentaire territorial dans tout type de territoire. Le projet repose sur un partenariat avec les acteurs d'un réseau de territoires ruraux de faible densité et d'agglomérations Terres en Villes, et, avec les réseaux ruraux régionaux.

On a croisé ce projet avec les autres projets ci-dessus par souci d'efficacité et d'éviter tout doublon. Et si le projet est retenu, des actions spécifiques sur les innovations agricoles, l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité, la planification alimentaire... viendront compléter l'ensemble des opérations consacrées à la question alimentaire.

Dans le même temps et le même cadre, l'INRA a demandé à Terres en Villes d'être l'acteur référent de la thématique alimentaire pour son **projet de MCDR intitulé CAPDOR-PSDR : « Capitalisation et Diffusion des Connaissances issues des dispositifs de Recherche partenariale sur le développement agricole et rural »**. Cette proposition qui souligne aussi la qualité



Angers, 9 & 10 juillet 2015

du projet Frugal, est une reconnaissance intéressante y compris financièrement des travaux du réseau et de ses membres.

Et, Cap Rural, centre de ressources du développement rural rhônalpin, a sollicité Terres en Villes pour intervenir sur les politiques alimentaires d'agglomération en fin d'année dans une **formation** à destination des animateurs de contrats territoriaux.

Enfin deux opérations n'ont pas eu de suite positive.

- Terres en Villes avait déposé un projet sur l'analyse de l'évolution de la logistique alimentaire des agglomérations du réseau qui a été jugé éligible mais n'a pas été retenu par le Programme National de l'Alimentation.
- Et EGIS, filiale de la caisse des dépôts et des consignations, avait proposé à Terres en Villes de participer au consortium chargé d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage à la Mairie de Paris pour évaluer les projets d'agriculture urbaine proposés dans le cadre de l'appel à projets « Réinventer la villes ». La proposition du consortium n'as pas été retenue.

Le point sur le Chantier 4 - La prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains par les politiques européennes et Chantier 5 - Forêt périurbaine

Concernant le chantier 4 consacré à l'Europe, Terres en Villes a assuré une veille active des travaux du réseau Purple en participant à l'Assemblée Général à Gand et en se tenant informé des dernières évolutions de l'Union Européenne dans la prise en compte des questions urbaines et périurbaines (cf. Agenda urbain de l'UE), notamment agricoles.



Sur le plateau de Saclay © SB/TEV



Le pavillon français à ExpoMilano © SB/TEV



Réseau des acteurs locaux de l'agriculture périurbaine, **Terres en Villes** regroupe actuellement une petite trentaine d'agglomérations ou métropoles (dont la région Île-de-France), chacune étant représentée conjointement par l'intercommunalité et la chambre d'agriculture.

Le réseau poursuit **3 missions** :

1. Échanger les savoir-faire entre membres ;
2. Expérimenter en commun ;
3. Contribuer au débat sur la Ville et l'Agriculture ;

... mises en œuvre autour de **5 chantiers** :

1. La co-construction des politiques agricoles périurbaines ;
2. La protection et la mise en valeur des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains ;
3. Économie agricole et gouvernance alimentaire des agglomérations ;
4. La prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains par les politiques européennes ;
5. La forêt périurbaine.



Terres en Villes

40, avenue Marcellin Berthelot - CS 92608
38036 Grenoble Cedex 2
Tél. : 04 76 20 68 31
Fax : 04 76 40 38 44

Secrétariat technique :
Serge Bonnefoy
serge.bonnefoy@terresenvilles.org
www.terresenvilles.org

